



démarches & actions
développement durable
en Midi-Pyrénées



■ **Pour favoriser
la réussite des projets
d'installation d'activités
en milieu rural
en Midi-Pyrénées**



Guide à l'attention des accompagnateurs



■ **Pour favoriser
la réussite des projets
d'installation d'activités
en milieu rural
en Midi-Pyrénées**



Guide à l'attention des accompagnateurs

Sommaire

Introduction	6
Des outils pour favoriser la réussite des projets de création et de reprise d'activités en milieu rural	6
Partie 1	
Installation d'activités en milieu rural et développement durable : les fondamentaux	7
L'installation d'activités, une priorité pour l'avenir des territoires ruraux	7
• Les espaces ruraux : potentiels en devenir	7
• Les entreprises : piliers d'un développement équilibré des territoires	8
De l'intérêt d'une démarche de développement durable	10
• Des principes fondateurs...	10
... aux préoccupations directes des entreprises	11
Partie 2	
Les clés pour favoriser la réussite des projets d'installation d'activités en milieu rural	12
Pour un équilibre entre vie personnelle et professionnelle et une ouverture au territoire	12
• Clé n°1 : des motivations et des objectifs professionnels en adéquation avec les aspirations personnelles	13
• Clé n°2 : un ensemble de compétences appropriées	13
• Clé n°3 : une situation personnelle étudiée	14
• Clé n°4 : une intégration réelle dans la vie locale	14
• Clé n°5 : des relations professionnelles fondées sur l'ouverture et le dialogue	15
Pour la préservation de l'environnement et la lutte contre le changement climatique	16
• Clé n°6 : la prise en compte des risques naturels et industriels	17
• Clé n°7 : la maîtrise des consommations d'énergie et l'utilisation de ressources énergétiques renouvelables	18
• Clé n°8 : une gestion équilibrée des ressources naturelles	20
• Clé n°9 : la préservation de la biodiversité, des milieux et des paysages	23
Pour des modes de production responsables et le renforcement des solidarités	24
• Clé n°10 : des modes de production viables dans le temps	25
• Clé n°11 : une offre porteuse de valeur ajoutée	26
• Clé n°12 : une vision stratégique de l'évolution des activités à plus long terme	27
• Clé n°13 : un plan de financement et un choix de statut juridique pertinents	28
Annexes	30
• Lexique des abréviations	30
• Les informations utiles pour caractériser un territoire	31
• Pour aller plus loin	32
• Ressources	33

→ **Le tableau de bord**



Photo de couverture :
D. Eyheramendy

Introduction

Des outils pour favoriser la réussite des projets d'installation d'activités en milieu rural

■ Pour quoi ?

Diffuser les bonnes pratiques et les généraliser

Ce guide poursuit plusieurs objectifs :

- **permettre une appropriation** des principes du développement durable par les accompagnateurs des projets de création ou de reprise d'entreprise ;
- **sensibiliser** les porteurs de projets et/ou les chefs d'entreprise aux enjeux du développement durable pour leurs activités ;

- **expliciter** ce que signifie concrètement la prise en compte du développement durable dès l'amont d'un projet ;
- **susciter** la mise en oeuvre d'actions concrètes de développement durable dans les entreprises.



■ Pour qui ?

Les accompagnateurs : des relais essentiels pour la promotion du développement durable

L'accompagnateur n'a pas une fonction d'expert. Il aide le (futur) chef d'entreprise à construire son projet. Sa démarche sera conditionnée par la sensibilité personnelle du porteur de projet, du secteur d'activité, du projet proposé et de son niveau d'avancement.

■ Quels outils ?

■ **Un guide** à l'attention des accompagnateurs de la création - reprise d'activités en milieu rural. Il s'agit d'un référentiel que chaque accompagnateur doit s'approprier pour bien comprendre les enjeux du développement durable et les conditions de son intégration dans les projets de création - reprise d'activités en milieu rural. Ce document met en lumière **13 facteurs de réussite**, favorables à l'émergence, l'accompagnement, le suivi et la pérennisation de ces projets sur un territoire. Il propose une liste non exhaustive de contacts qui peuvent être utiles au porteur de projet.

■ **Un tableau de bord**, support de dialogue et de questionnement du porteur de projet au regard du développement durable. Il est construit autour des 13 points clés identifiés.

■ Organisation du guide

Les fondamentaux

L'installation d'activités et la pérennité des entreprises sont essentielles pour le devenir des territoires ruraux. Le développement durable représente une opportunité pour les entreprises pour créer de la valeur de manière responsable, répondre au mieux aux attentes des clients, réduire les risques, améliorer la gestion à long terme des ressources et mobiliser et fidéliser les clients ou le personnel.

Les clés pour favoriser la réussite des projets d'installation d'activités en milieu rural

Pour un équilibre entre vie personnelle et professionnelle, et une ouverture au territoire.

Cohérence entre objectifs professionnels et aspirations personnelles, compétences adaptées, intégration au territoire : telles sont les principales clés de réussite concernant le porteur de projet.

Pour la préservation de l'environnement et la lutte contre le changement climatique.

Le pétrole s'épuise, les sols s'appauvrissent, l'eau et l'air sont pollués... Prendre en considération les limites de notre écosystème dans les projets de création - reprise d'activités permet d'en assurer l'efficacité et la pérennité à plus long terme.

Pour des modes de production responsables et le renforcement des solidarités.

Regarder à travers un prisme plus large pour disposer d'une meilleure analyse stratégique constitue un facteur essentiel d'une réussite pérenne des projets.

Les espaces ruraux : des potentiels en devenir

■ **Les territoires ruraux sont considérés depuis de nombreuses années comme des « territoires en pleine mutation ». Ils concentrent aujourd'hui des enjeux majeurs pour notre société, mettant leur avenir au centre de nos préoccupations :** vieillissement de la population, déclin des effectifs agricoles, alimentation, préservation de l'environnement, désertification des espaces naturels, qualité de vie, changement climatique...

■ Si la majorité des espaces ruraux ont connu ces dernières années une dynamique démographique positive, notamment sous l'effet de la périurbanisation amorcée dès la fin des années 60 et qui s'est accentuée, les réalités locales sont diverses.

■ **En Midi-Pyrénées**, sur les 129 bassins de vie ruraux, de fortes dynamiques ont été constatées dans les zones péri-urbaines et touristiques, alors que le dépeuplement et la fragilité ont caractérisé le « rural profond ». Ce dernier concerne des zones éloignées tant des agglomérations que des axes de communication structurant la région. Ils représentent 42% de la surface et 40% de la population¹.

■ **Une logique d'anticipation et d'innovation doit prévaloir sur une logique de soutien et d'assistance afin d'esquisser de nouvelles perspectives de développement.**

■ Les espaces ruraux sont encore trop souvent considérés par opposition, voire dépendance, aux territoires urbains alors qu'il existe des complémentarités ou des synergies à développer. Les espaces ruraux souffrent d'une image de territoires en vieillissement alors qu'ils disposent en réalité de plusieurs atouts :

- un **potentiel de ressources** exceptionnel, notamment de ressources **naturelles**, de plus en plus rares et chères, ainsi que de ressources **humaines** ;
- une part significative de la population active est **entrepreneur**, constituant un **vivier**, malgré la tendance des jeunes à rechercher un emploi salarié ;
- la **solidarité** y est plus prégnante et permet aux projets d'acquiescer une **dimension collective**, et d'être menés de façon plus sereine et efficace.

■ **Evolutions constatées à l'échelle nationale**

- **en termes de population** : de nombreuses communes, anciennement classées rurales, sont désormais polarisées par une ville centre sous l'effet conjugué d'une pénurie de logement en centre ville, du mouvement général en faveur de l'accession à la propriété, et du développement de la maison individuelle ; pour d'autres territoires, le solde migratoire reste négatif.

- **en termes de services offerts** : un peu plus de 40 % seulement des bassins de vie sont considérés comme « autonomes », c'est-à-dire présentant une offre de services (artisanat et commerces) relativement complète et diversifiée².

- **en termes d'emploi** : c'est dans les communes périurbaines que la croissance de l'emploi a été ces quinze dernières années la plus élevée (+ 16 % contre + 3,5 % en moyenne depuis 1990) sous l'effet d'une déconcentration significative des emplois industriels. L'agriculture n'occupe plus la même place, mais elle continue à structurer l'espace³. Les emplois de services à la population se développent⁴.

- **en termes d'environnement** : dans certains territoires les milieux évoluent et les paysages se ferment. Les espèces animales et végétales en place ne sont plus les mêmes ; des évolutions conduisant à une perte de biodiversité...

- une **capacité à répondre à des besoins de proximité** et à être à l'écoute des besoins.

Cette attractivité se traduit notamment par l'arrivée de nouveaux habitants qui présentent des besoins spécifiques en matière de services et d'activités.

■ **Espaces de vie, espaces de production, de services et de projets en tous genres**, les territoires ruraux doivent trouver une nouvelle dynamique en s'appuyant sur leurs puissants atouts, jusqu'alors insuffisamment valorisés, et faire preuve d'innovation sociale et économique pour y parvenir.



1 - Source : SRDE, *Construisons ensemble le développement régional*, juin 2006.

2 - Source : *Etude prospective de la DATAR, Quelle France rurale pour 2020 ?*, CIADT du 3/09/03.

3 - *Entre 1970 et 2000, le nombre d'actifs agricoles a été divisé par deux et la productivité du travail multipliée par quatre.* Source : DATAR, *Quelle France rurale pour 2020 ?*

4 - *Plus de 50 % des emplois ruraux aujourd'hui.* Source : DATAR, *Quelle France rurale pour 2020 ?*

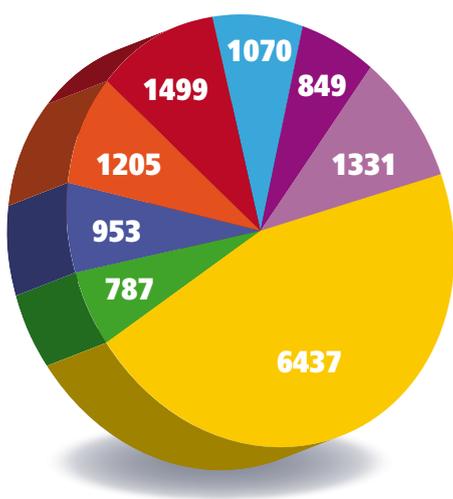
1 Les fondamentaux

L'installation d'activités, une priorité pour l'avenir des territoires ruraux

■ Les entreprises : piliers d'un développement équilibré des territoires

Les entreprises jouent un rôle crucial dans la vie d'un territoire, en termes d'emploi, d'insertion, de développement des tissus économiques locaux, d'aménagement équilibré des territoires, et de dynamique sociale et culturelle. Dans les espaces ruraux, elles contribuent au maintien d'une production de biens et services qui confèrent un minimum d'autonomie aux territoires. Elles renforcent ainsi leur attractivité pour la population.

En Midi-Pyrénées⁵, la dynamique entrepreneuriale est importante et se traduit par un taux de création d'activités supérieure à la moyenne nationale (12,3 % contre 11,7 %). Elle s'accompagne, qui plus est, d'un taux de défaillance parmi les plus faibles en France (1,4 % contre 1,8 %) en 2002.



Nombre d'entreprises créées en Midi-Pyrénées en 2003

Près de la moitié des créations d'entreprises (47 %) est réalisée en Haute Garonne, et seulement 7 % en Ariège, dans le Lot et dans le Gers.

Les deux tiers de l'ensemble des créations de la région sont des créations pures. La Haute Garonne (72 %), le Tarn (68 %) le Tarn et Garonne (67 %) et le Gers (64 %) sont les départements qui enregistrent le plus de créations pures, parmi l'ensemble des créations.

Compte tenu de la pyramide des âges des dirigeants de TPE et PME, la transmission d'entreprise constitue un enjeu fort en terme de maintien des services dans les territoires.

Pourtant, le taux de reprise reste stable sans augmenter au rythme des créations pures. A partir de 2015, le vieillissement et la diminution de la population active seront sensibles, à l'exclusion de la zone d'emploi de Toulouse, avec 105 000 actifs de plus sur la haute Garonne et

45 000 en moins sur l'ensemble des 7 autres départements. Par ailleurs, selon ces mêmes projections, 1 actif sur 4 aura 50 ans et plus, et seule la zone d'emploi de Toulouse verrait ses actifs de moins de 30 ans plus nombreux que ceux de 50 ans et plus. La question de la reprise d'activité est donc particulièrement prégnante aujourd'hui.



Conscientes de l'enjeu que représente la transmission des petites entreprises artisanales et commerciales, notamment dans les zones rurales, les Chambres régionales de Commerce et d'Industrie et les Chambres Régionales de Métiers et de l'Artisanat des régions Aquitaine, Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées ont mis en place un dispositif pour favoriser le rapprochement des cédants et des repreneurs : c'est le dispositif ACT Contact. www.actcontact.net

L'artisanat, l'agriculture, le tourisme, le commerce et l'économie sociale et solidaire sont des secteurs d'activités majeurs pour les territoires ruraux.

■ **L'artisanat** est la première entreprise de Midi-Pyrénées, avec plus de 150 000 actifs et plus de 110 000 salariés en 2005. Plus de 48 000 entreprises sont recensées, réparties sur la région, tous secteurs confondus. Cette forte densité est d'une importance capitale pour l'équilibre terri-

torial. Mais comme ailleurs, l'artisanat est confronté aux enjeux de la modernisation des TPE, au vieillissement des chefs d'entreprise (près de 30 % ont plus de 50 ans et 15 % ont plus de 55 ans), et aux difficultés d'appréhension des besoins des entreprises artisanales.

■ **L'agriculture** reste importante pour l'économie régionale : 1^{ère} région française pour le nombre d'exploitations (souvent familiales et plutôt petites), au 5^{ème} rang pour sa production

agricole, dont 80 % est issue de l'agriculture conventionnelle et 20 % de l'agriculture de niche (productions de qualité, circuits courts...). Elle représente 52 % du territoire régional (Surface Agricole Utile 25 604 km²) et 7 % de la population active (4 % en France) avec des disparités départementales : 19 % dans le Gers, 13 % dans l'Aveyron contre 2 % en Haute Garonne. Si la population active agricole en Midi-Pyrénées se rapproche de la moyenne nationale, l'emploi salarié est multiplié par deux. En effet, la région

5 - Toutes les données et informations présentées sont issues du Schéma Régional de Développement Economique (SRDE) adopté en juin 2006.



compte près de deux fois plus d'emplois agricoles (7,2 %) qu'en France (4,2 %), malgré la baisse du nombre d'exploitations sur la dernière décennie.

Cependant, les chefs d'exploitation vieillissent et 50 % d'entre eux ont plus de 50 ans. Les agriculteurs susceptibles de prendre leur retraite à 60 ans devraient cesser leurs activités d'ici 2011. Cela représenterait en moyenne 2 200 départs chaque année. Le taux de remplacement est de 44 %, ce qui correspond à 1 nouvelle affiliation pour 2,3 départs. Ce taux moyen régional tend à diminuer depuis 2003.

■ La région offre un panel d'activités touristiques très diversifié, reflétant la variété du patrimoine naturel et culturel, composante essentielle de l'identité touristique de Midi-Pyrénées. **Le tourisme** contribue efficacement à la redistribution de l'emploi vers les zones rurales (42,6 % des emplois salariés permanents du tourisme en 2004). Les activités les plus créatrices d'emploi, restaurants, cafés, agences de voyage

et offices de tourisme sont en général concentrées en agglomération. Les activités saisonnières (hôtels, gîtes, établissements thermaux, remontées mécaniques...) plutôt en zone rurale et de montagne. Elles ont un impact déterminant sur l'économie de ces territoires.

■ L'emploi salarié se développe dans **le commerce**, suivant la conjoncture nationale (+ 20 % d'emplois salariés dans le commerce sur les dix dernières années). Dans de nombreuses communes rurales, et plus particulièrement dans les principales zones touristiques et dans les zones de montagne, le tourisme contribue fortement à la vitalité des services et de l'économie de proximité.

■ Enfin, **l'économie sociale et solidaire** met en œuvre localement des initiatives, souvent innovantes. Cependant son développement se heurte à un déficit de visibilité, des difficultés de fonctionnement des structures et d'accès aux financements.

Les principaux facteurs d'échecs d'une installation d'activités en milieu rural sont liés à la réalisation de projets non viables et non adaptés à la réalité économique. En milieu rural, comme les projets reposent souvent sur une personne, voire un couple, projet professionnel et projet de vie sont intimement connectés ce qui peut le fragiliser. Enfin, pour de nouveaux arrivants, des difficultés d'adaptation à la vie locale, d'intégration à la population, le manque d'infrastructures commerciales, éducatives et/ou culturelles constituent également un facteur d'échec.



Pour favoriser la réussite du projet, il convient de bien réfléchir, de se poser des questions supplémentaires, de prendre suffisamment de recul sur son activité afin d'élargir ses préoccupations au-delà des seuls aspects économiques (évolution de la profession...), et d'établir de solides relations avec son territoire d'accueil.

Les phases de création ou de reprise d'une activité représentent des moments privilégiés pour s'interroger et s'améliorer.

Pour plus d'information :

- Etude prospective de la DATAR, *Quelle France rurale pour 2020 ?*, (2003)
- Sénat, délégation à l'aménagement et au développement durable du territoire, *Le nouvel espace rural français*, (2008) www.senat.fr

■ Des principes fondateurs...

Rio, Kyoto, Johannesburg... le rapport Brundtland, la Stratégie nationale de développement durable, la Charte de l'Environnement, le Grenelle de l'Environnement... Depuis de nombreuses années les conférences et les rapports se multiplient rappelant chacun à leur tour l'importance des défis qui nous sont posés et l'urgence d'agir, chacun, à son niveau : **changement climatique, pressions et pollutions sur les milieux, disparition de certaines espèces, croissance des inégalités et extension de la pauvreté...**

C'est de la prise de conscience de cette situation qu'est née l'exigence de trouver un autre mode de développement qui soit durable, c'est-à-dire plus respectueux des hommes et de leur environnement.

Ainsi les principes de précaution, prévention, pollueur – payeur, ou encore de participation, de partenariat, d'évaluation, de diversité, d'équité, de subsidiarité, etc. énoncés dès la conférence de Rio en 1992, ont trouvé peu à peu un écho dans les avancées législatives et réglementaires, notamment en France.

Appuyé sur ces nombreuses références et suite à un travail ayant associé les hauts fonctionnaires de chaque ministère ainsi que des acteurs locaux, l'Etat a proposé en 2006 **un cadre de référence des projets territoriaux de développement durable.**

Ce cadre propose une **définition partagée du développement durable** fondée sur 5 finalités qui orientent le contenu des projets, et sur 5 éléments déterminants, ou nouvelles manières de faire.

5 finalités :

- **La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère.**
- **La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources.**
- **L'épanouissement de tous les êtres humains.**
- **La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations.**
- **Des dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.**

5 éléments de démarche :

■ Une stratégie d'amélioration continue.

C'est le fil directeur de la démarche. Elle doit permettre une évolution favorable de la situation initiale au regard des finalités de développement durable et des objectifs que s'est fixés l'entreprise.

■ La participation de la population et des acteurs.

La prise en compte des différentes parties prenantes (personnel, riverains, fournisseurs, acteurs locaux, citoyens...) est un élément majeur pour l'élaboration de la stratégie de l'entreprise. Cela suppose d'identifier tous ces acteurs, de recueillir leurs attentes... afin de mieux y répondre, de développer des partenariats, d'établir un dialogue avec les riverains, etc.

■ La recherche d'une transversalité.

Elle se traduit dans les réflexions préalables, dans l'élaboration du projet et sa mise en œuvre, dans les méthodes de travail et les modes d'organisation au quotidien. Elle suppose une implication des parties prenantes, l'identification et la prise en compte des intérêts de chacun, divers et parfois opposés, des enjeux, et l'analyse croisée des points de vue économique, social, culturel et environnemental.

■ L'organisation du pilotage.

Une telle démarche suppose de s'organiser pour prendre des décisions, de fixer des objectifs précis, de planifier des actions... Tout cela doit être coordonné avec rigueur et transparence.

■ L'évaluation.

L'entreprise doit pouvoir vérifier la pertinence de sa démarche et en mesurer l'efficacité. Certes la satisfaction des clients en sera la démonstration la plus significative, mais parfois, la mise en place d'outils plus spécifiques comme des tableaux de bord se révéleront utiles.



Pour plus d'information :
www.ecologie.gouv.fr
www.territoires-durables.fr



... aux préoccupations directes des entreprises

Le développement durable s'impose comme un axe stratégique majeur des politiques publiques. Peu à peu les critères d'intervention des pouvoirs publics évoluent pour le prendre en compte.

En Midi-Pyrénées :

- les aides accordées au titre du **programme européen FEDER** sur la période 2007-2013 sont soumises au respect de critères de conditionnalité liés au respect de l'environnement et du développement durable ;
- dans le cadre de la mise en place de son **agenda 21 local**, la **Région Midi-Pyrénées** revoit peu à peu ses critères d'intervention en y intégrant les principes du développement durable : politique liée au tourisme, aides aux zones d'activités...

Au-delà d'une exigence réglementaire ou d'une politique incitative, le **développement durable** représente une **opportunité réelle pour les entreprises** qui permet d'asseoir leurs activités et de diminuer les risques et difficultés auxquelles elles peuvent être confrontées.

Il propose une **autre façon de raisonner et un nouveau mode de faire**, individuellement et collectivement. Il interroge les entreprises sur **leur performance globale**, c'est-à-dire sous trois angles d'analyse, tout en considérant leurs interrelations :

- **angle environnemental** : s'assurer de la compatibilité de l'activité avec la préservation des éco-systèmes et ainsi favoriser son maintien et son développement dans le temps ;
- **angle social** : garantir de bonnes conditions de travail à ses employés, de bonnes relations avec ses clients et fournisseurs, s'ancrer sur son territoire et être ouvert et responsable face à la société en général ;
- **angle économique** : optimiser les processus de production, les organisations afin de réduire les coûts (économie de ressources, valorisation des déchets, diminution des risques...).

Le développement durable suppose de considérer les **effets globaux et locaux** de l'activité, à court terme et à long terme, d'appliquer les **principes de précaution, de solidarité, de partenariat, de participation** ou encore d'**évaluation**.

Il n'existe pas de démarche miraculeuse, c'est à chaque entreprise d'identifier ses marges d'amélioration, de déployer de nouvelles stratégies de développement et de mettre en place des méthodes de management mieux adaptées.



« Les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. A cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social ».

Charte de l'Environnement adossée à la Constitution française - art. 6 (2005).



Si ce type de démarche peut engendrer certaines dépenses au départ, notamment pour les petites entreprises, elle se révèle, au final, être un atout. Elle permet de :

- créer de la valeur de manière responsable ;
- répondre au mieux aux attentes de la société civile et aux nouvelles exigences réglementaires ;
- gagner des parts de marché en développant sans cesse sa capacité d'adaptation et d'innovation ;
- améliorer la gestion du long terme à travers un investissement sur les capitaux : naturel, social, humain, manufacturé et financier ;
- réduire les risques, qu'ils soient matériels (risques sanitaires, sociaux, environnementaux) ou immatériels (risques de réputation, d'image) ;
- optimiser l'image de l'entreprise auprès des clients, fournisseurs, partenaires, riverains ... ;
- mobiliser et fidéliser les clients, partenaires et le personnel.

2 Les clés pour favoriser la réussite des projets d'installation d'activités en milieu rural

Pour un équilibre entre vie personnelle et professionnelle, et une ouverture au territoire

« Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature ».
Déclaration de Rio, art. 1^{er} (1992).

« Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé ».
Charte de l'Environnement adossée à la Constitution française, art. 1^{er} (2005).

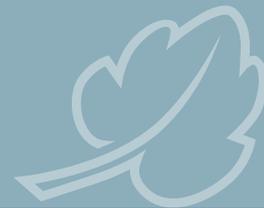


L'épanouissement de tous les êtres humains, c'est avant tout **permettre à chacun d'accéder aux biens et services essentiels** que sont l'eau, la nourriture, l'éducation, la santé, le logement, ou encore un environnement sain. Ces besoins et services ne sont pourtant pas équitablement satisfaits au sein des populations. De nombreuses inégalités existent entre territoires, entre populations urbaines et rurales, entre classes sociales et catégories socioprofessionnelles, entre travailleurs et demandeurs d'emploi.

Et pour les entreprises ?

Pour favoriser la réussite d'un projet dans le temps, 5 clés ont été identifiées :

- **des motivations et des objectifs professionnels en adéquation avec les aspirations personnelles ;**
- **un ensemble de compétences appropriées ;**
- **une situation personnelle étudiée ;**
- **une intégration réelle dans la vie locale ;**
- **des relations professionnelles fondées sur l'ouverture et le dialogue.**



Clé n° 1 : des motivations et des objectifs professionnels en adéquation avec les aspirations personnelles

Pourquoi ?

La création ou la reprise d'une entreprise est le fruit d'un cheminement, parsemé de doutes et de remises en question. Créer ou reprendre une activité suppose un investissement important, notamment sur un plan personnel. C'est un nouveau mode de vie. Il convient donc de bien **comprendre la genèse du projet, son évolution** et de mettre en parallèle les motivations du porteur de projet et ses objectifs professionnels d'une part, avec ses aspirations personnelles d'autre part.

Les motivations du porteur de projet (les raisons qui l'ont poussé à se lancer dans ce projet) **et ses objectifs professionnels** (ce qu'il en attend) peuvent être multiples et variés :

- d'ordre économique ou financier : assurer un revenu pour lui-même, pour son foyer ; garantir une stabilité de revenu ; créer des emplois...
- ou d'ordre plus personnel : rompre avec une activité passée ; mettre en pratique une idée qui lui tient réellement à cœur ou un savoir-faire particulier ; être son propre chef et jouir d'une plus grande autonomie ; acquérir une certaine position sociale...

→ La **cohérence** entre ses motivations et objectifs professionnels puis ses **aspirations personnelles et familiales** est un facteur déterminant de la réussite d'un projet à long terme, en particulier pour les très petites entreprises en milieu rural qui, dans leur grande majorité, sont organisées autour d'un couple et d'un projet de vie.

Pour plus d'information :

- L'APCE : www.apce.org
- Les CMA et CCI départementales ont mis en place un dispositif d'appui et d'accompagnement des cédants et des repreneurs : www.actcontact.net
- Le portail de l'artisanat : www.artisanat.fr

Points de vigilance

Si plusieurs personnes portent le projet, elles doivent clairement exprimer leurs objectifs et attentes liés au projet. Une trop grande divergence peut nuire à terme à la bonne conduite du projet.

Clé n° 2 : un ensemble de compétences appropriées

Pourquoi ?

Les **compétences** sont censées regrouper **les connaissances** (savoir), les **capacités d'action** (savoir-faire), et **les comportements** (savoir-être).

Les compétences développées par le porteur de projet dans le cadre de sa **formation** initiale et/ou continue, au travers de ses **expériences professionnelles** ou au travers d'**autres activités** constituent un atout indéniable. Elles contribuent à donner un éclairage particulier au projet et viennent l'enrichir. En particulier, les compétences utiles à la réalisation du projet sont à valoriser : connaissances techniques propres à l'activité considérée, expérience en gestion...

→ L'objectif est d'**identifier les éventuelles faiblesses du porteur de projet** en termes de connaissance, de savoir-faire et de savoir-être afin d'en tenir compte et de les compenser. Des **besoins en formation** complémentaires pourront être mis en œuvre (gestion d'entreprise, formation technique, marketing...).

Ce travail nécessite de faire le **bilan des formations suivies** par le porteur de projet (anciennes et récentes, niveaux, diplômes obtenus...) et des différentes activités exercées (domaines d'activités, fonctions, responsabilités exercées, durées...), d'examiner précisément les connaissances acquises, ainsi que les compétences développées, les relations établies, etc.

Points de vigilance

Les activités exercées à titre personnel (par exemple un engagement associatif) sont également intéressantes à prendre en compte car elles favorisent l'intégration au tissu local tout en développant des savoirs et savoir-faire différents ainsi que l'accès à des réseaux. Elles sont, qui plus est, révélatrices de la personnalité du porteur de projet (participation à la vie locale).

La personnalité du porteur de projet joue effectivement un rôle important. Capacité d'adaptation, solidité psychologique, bon relationnel... sont autant de qualités susceptibles de l'aider dans la réalisation de son projet.

Pour plus d'information :

- L'ANPE : www.anpe.fr
- Le CIBC : www.cibc.net
- Le FONnds de GEstion du Congé Individuel de Formation : www.fongecifmp.org
- Les centres de formations des CMA et CCI départementales
- La Région Midi-Pyrénées intervient en formation initiale par la voie de l'apprentissage et en formation professionnelle continue : www.formation.midipyrenees.fr
- Le Centre d'Animation, de Ressources et d'Information sur la Formation - Observatoire Régional Emploi Formation (CARIF-OREF), piloté et financé par l'Etat et la Région : www.cariforef-mp.asso.fr
- La formation à distance du Programme Régional de la Formation Professionnelle : www.reseau-pyramide.com
- L'Association pour la Formation Professionnelle des Adultes : www.midi-pyrenees.afpa.fr

■ Clé n°3 : une situation personnelle étudiée

Pourquoi ?

Créer sa propre activité relève d'un **choix individuel** susceptible d'impliquer l'ensemble des membres de la famille. Il est donc intéressant de connaître la **composition du foyer** du porteur de projet et d'évaluer l'adhésion de ses proches à son projet.

→ Un **soutien psychologique et matériel**, en particulier de la part du conjoint, est primordial pour mener à bien un tel projet. Bien souvent, la

famille doit faire certains sacrifices au démarrage de l'activité : changement de mode de vie, implication forte, contraintes financières associées, etc.

Point de vigilance

Dans de nombreux cas, le **conjoint** est amené à jouer un **rôle dans l'activité** envisagée. Il convient de bien identifier ces situations car le revenu de l'activité devient le seul revenu du foyer.

■ Clé n°4 : une intégration réelle dans la vie locale

Pourquoi ?

La **perception** des potentialités et des faiblesses d'un territoire, et donc de son **attractivité**, varie d'un porteur de projet à l'autre. Cette représentation dépend tout autant des caractéristiques qui fondent le territoire que des **aspirations** personnelles et familiales, des **besoins** privés et professionnels.

→ Un territoire rural ne peut offrir les mêmes services qu'un territoire urbain. Tant pour des raisons professionnelles que personnelles, le porteur de projet doit s'interroger, en amont, sur ses **attentes vis-à-vis du territoire** et voir ce que le territoire peut lui offrir. Il doit s'interroger par ailleurs sur **ce que lui et son projet peuvent apporter au territoire**. En effet, sa capacité à s'impliquer dans la vie locale témoignera de sa volonté de s'intégrer au territoire.

Des exemples de **paramètres professionnels** pour l'installation d'un porteur de projet :

- la disponibilité du foncier ou de locaux pour son entreprise, la situation des zones de chalandises et l'accessibilité ;
- l'existence de réseaux d'entreprises en création ou de pépinières ;
- la présence d'activités sur le territoire qui peuvent se révéler complémentaires à celle envisagée ;
- des relations de proximité clients/fournisseurs, qui favorisent des mécanismes de solidarité et de développement économique local ;
- la spécialisation du territoire dans un domaine (concentration d'activités) comme par exemple l'aéronautique à Toulouse ou l'automobile à Sochaux ou la spécification (savoir faire, compétences particulières sur un même territoire : mécanique de précision...);
- des liens avec les collectivités territoriales : les compétences et activités de chacun peuvent être mobilisées autour de projets locaux (label de qualité, terroir...).

D'autres **paramètres, d'ordre personnel**, rentrent également en ligne de compte :

- l'offre d'habitat et sa diversité (individuel et collectif, privé ou social, en accession à la propriété ou locatif) ;
- les services proposés (santé, commerces...);
- les équipements mis en place par la collectivité (équipements publics : écoles et crèches mais aussi équipements culturels et sportifs) ;
- les possibilités d'emploi pour le conjoint ;
- le dynamisme du territoire : présence de commerces de proximité, d'activités associatives, de manifestations culturelles, etc. ;
- la valeur patrimoniale au sens culturel, historique et environnemental...

Voir en annexe (p. 31) toutes les informations utiles pour un porteur de projet.

Points de vigilance

L'ouverture du porteur de projet au territoire via les relations qu'il tisse avec les autres acteurs, avec les riverains, les salariés (notamment en matière de formation, transmission des connaissances et savoir-faire) sont des vecteurs de communication qui contribuent grandement à faire connaître son activité, ses bonnes pratiques et à asseoir une image positive. Cela permet également aux acteurs et riverains de s'exprimer sur le projet et d'exprimer leurs satisfactions, leurs craintes... Cette ouverture est **particulièrement importante si l'activité est créatrice de nuisances** (bruit, odeur, pollution visuelle inhérente à l'activité). Elle contribue également à conforter son rôle d'acteur à part entière du territoire.

Enfin, la contribution du porteur de projet à la vie locale sociale et culturelle, par exemple au travers d'implications dans des activités associatives (loisirs, sports, culture, éducation...) ou de mandats électifs participent d'une intégration réussie. Elle **favorise la mobilisation des acteurs locaux** : élus, agents de développement local, potentiels clients qui conditionnent la réussite de certains projets (en particulier des projets culturels, touristiques, de services d'aides à la personne...). C'est un gage de crédibilité pour le projet et un signe de confiance pour le porteur de projet.

Pour plus d'information :

- La commune
- La communauté de communes ou communauté d'agglomération
- Le pays ou le parc
- Le Département
- La Région



■ Clé n°5 : des relations professionnelles fondées sur l'ouverture et le dialogue

Pourquoi ?

La plupart des entreprises en milieu rural sont individuelles ou exercées dans un cadre familial. Si toutefois le recrutement de personnel est envisagé, à court terme (travail saisonnier par exemple) ou à long terme, ou s'il s'agit d'une reprise avec du personnel en place, le chef d'entreprise doit veiller à **la mixité et à l'égalité professionnelle**. En effet, les discriminations sont reconnues comme un signe de précarité sociale et une source de contre-productivité économique.

Le chef d'entreprise se doit également d'assurer une **rémunération** juste et transparente, une **protection sociale** satisfaisante et la **sécurité** au travail de son personnel. La sécurité, trop souvent négligée, est pourtant une condition sine qua non de l'exercice de l'activité. Sur ce dernier point, les pratiques mises en place sont déterminantes : respect des règles, responsabilisation de chacun, réactivité en cas d'écart...

Points de vigilance

Le chef d'entreprise doit également se préoccuper des **besoins d'accomplissement professionnel et personnel** de ses salariés, susceptibles d'influer sur leur motivation, leur capacité d'innovation et d'adaptation. Les individus aspirent à une meilleure qualité de vie alors que les entreprises attendent plus de flexibilité.

→ Il est dans l'intérêt du chef d'entreprise d'arriver à **dialoguer** et de **mieux prendre en compte les contraintes de chacun**.



Casques, gants, bottes de sécurité, à chaque tâche ses équipements de protection individuelle adaptés. © OPPBTP

Pour plus d'information :

● **Pour l'égalité professionnelle :**

- cf. la loi n°2004-1486 du 31 décembre 2004 : www.legifrancegouv.fr
- Le label égalité : www.femmes-egalite-gouv.fr
- La Région Midi-Pyrénées aide chaque année financièrement des projets et organise le Prix régional de l'égalité professionnelle : www.midi-pyrenees.fr

● **Pour la santé et la sécurité au travail :**

- La MSA, organisation professionnelle gestionnaire du service public de la protection sociale pour les professions agricoles (santé, sécurité...) : www.msa.fr
- La CRAM pour les artisans : www.cram-mp.fr
- L'INRS : www.inrs.fr



« Le développement durable est un mode de développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

Rapport Brundtland (1987).



Les **activités humaines** exercent de **fortes pressions sur l'environnement** tant sur les ressources en eau, que sur les sols, l'air ou encore la biodiversité. Les conséquences sont multiples : pollution des eaux, appauvrissement des sols, pollution atmosphérique, changement climatique et adaptation, disparition de certaines espèces...

Une prise de conscience est nécessaire. Chacun à son niveau est concerné : **toute activité économique repose sur un capital ressources, au même titre que sur des capitaux financiers et humains.** Toute activité est donc conditionnée par l'état des potentialités naturelles offertes par le territoire : production agricole, activités touristiques...

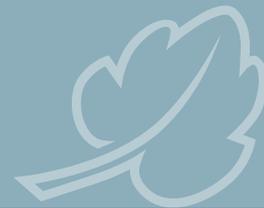
Parallèlement, les **attentes de la société** intègrent davantage la préoccupation environnementale. Ainsi, les citoyens, les consommateurs, ont des exigences croissantes en termes de sécurité des produits (traçabilité), d'authenticité et de pratiques plus respectueuses de l'environnement.

Et pour les entreprises ?

L'analyse doit porter sur les besoins de l'activité, ses effets probables, mais aussi, sur l'état environnemental du site et son évolution, s'il est connu (cas d'une reprise notamment) : terrains, voies de circulation, bâtiments (ateliers, usines, habitations) et équipements.

Au-delà du simple respect de la loi qui encadre un certain nombre d'activités, 4 clés favorisant la réussite d'un projet dans le temps ont été prioritairement identifiées :

- la prise en compte des risques naturels et industriels ;
- la maîtrise des consommations d'énergie et l'utilisation de ressources énergétiques renouvelables ;
- une gestion équilibrée des ressources naturelles ;
- la préservation de la biodiversité, des milieux et des paysages.



Clé n°6 : la prise en compte des risques naturels et industriels

Pourquoi ?

Les risques sont associés à toutes les activités humaines et industrielles comme à l'environnement naturel.

On distingue :

- les **risques naturels** liés aux phénomènes naturels : avalanche, feu de forêt, inondation, mouvement de terrain, cyclone, tempête, séisme, etc.
- les **risques industriels** qui sont des événements accidentels, se produisant sur un site industriel, ou par exemple lors du transport de matières dangereuses, entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens ou l'environnement.

Situation en Midi-Pyrénées

Les risques naturels majeurs sont présents sur l'essentiel du territoire régional. Quant aux risques industriels et technologiques, on recense une quarantaine de sites industriels classés « SEVESO II ». Ces établissements font l'objet de contrôles réguliers par l'inspection des installations classées (DRIRE). D'autres sites industriels peuvent également présenter un risque technologique, à l'instar des silos de stockage de céréales, assez nombreux dans la région, des entrepôts de stockage de matières combustibles, ...

Il existe bon nombre de **procédures et réglementations** applicables aux risques technologiques et naturels, notamment les Plans de Prévention des Risques (PPR). L'information préventive est organisée par les préfets et les maires avec les Dossiers Départementaux sur les Risques Majeurs (DDRM) et les Documents d'Information Communales sur les Risques Majeurs (DICRIM).

→ L'entreprise doit **prendre en considération ces risques et les intégrer dans son mode de fonctionnement**, qu'ils soient naturels ou industriels, qu'elle en soit à l'origine ou non. Ils sont susceptibles de mettre en danger les personnes. La responsabilité de l'entreprise peut-être engagée. Celle-ci doit donc mettre en place des actions liées à **la prévision, prévention, protection et la gestion de crise**.



La crue du Tarn au pont de Monvert – photo DIREN

Pour plus d'information :

- La DIREN Midi-Pyrénées
www.midi-pyrenees.ecologie.gouv.fr
- La DRIRE Midi-pyrénées
www.midi-pyrenees.drire.gouv.fr

A noter :

A partir de 2009, les services de l'Etat en région : DIREN, DRE, et DRIRE sont regroupés. Ils forment la DREAL : Direction Régionale de L'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.

Les ICPE

Les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) désignent toutes les installations susceptibles de « présenter des dangers ou des inconvénients soit pour la commodité du voisinage, soit pour la santé, la sécurité, la salubrité publique, soit pour l'agriculture, soit pour la protection de la nature et de l'environnement, soit pour la conservation des sites et des monuments ainsi que des éléments du patrimoine archéologique ».

(Art. L.511-1 du code de l'environnement).

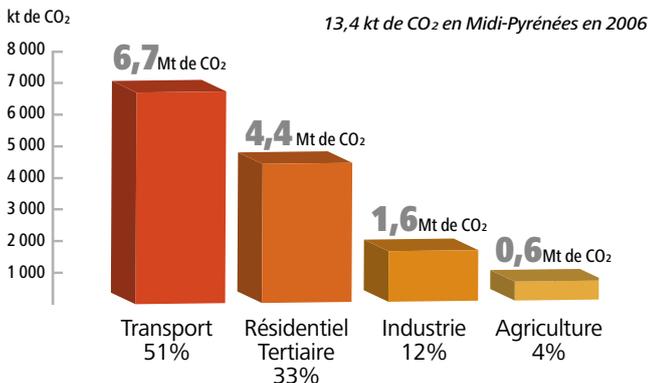
En France, quelques 500 000 installations sont aujourd'hui concernées dans différentes filières (industrie, artisanat, agriculture, enseignement et recherche...). Ce régime permet à l'administration d'intervenir :

- dès la création de l'installation en imposant des prescriptions particulières pour réduire les dangers et en organisant des mesures de prévention ;
- en cours d'exploitation, en effectuant des contrôles sur place ;
- et en cas de cessation d'activité, afin de veiller à la remise en état du site.

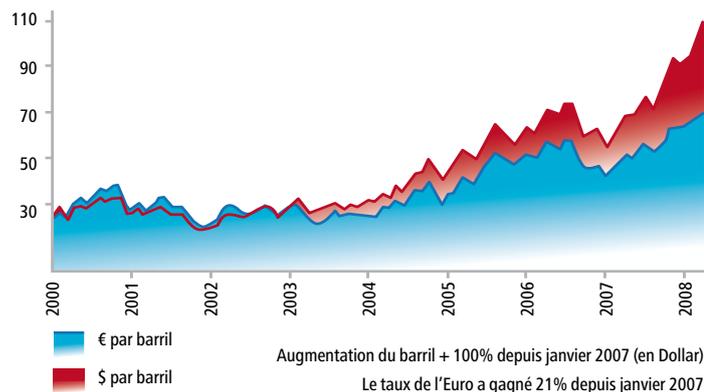


Clé n°7 : la maîtrise des consommations d'énergie et l'utilisation de ressources énergétiques renouvelables

La part des transports et des bâtiments dans les émissions de GES en Midi-Pyrénées (Source : OREMIP)



L'envolée du prix du pétrole depuis 2000 (Source : IFP)

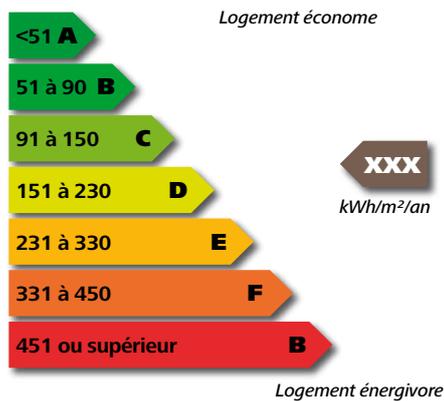


Même si des fluctuations persistent encore aujourd'hui, l'offre est insuffisante pour répondre à la demande, ce qui oriente nécessairement les prix à la hausse.

Pistes pour agir

Dans les bâtiments, les consommations énergétiques doivent être diminuées.

• Si le projet implique la **construction d'un bâtiment**, des dispositions peuvent être prises dès la **conception** pour le rendre plus performant



L'étiquette énergie permet de rendre compte de la performance énergétique d'un bâtiment : des plus économes, aux plus énergivores.

Pourquoi ?

La communauté scientifique s'accorde en ce qui concerne l'impact des **activités humaines** sur la réalité du **changement climatique**. Au cours du seul XXI^{ème} siècle, la température moyenne sur terre pourrait augmenter de 1,4 °C à 5,9 °C. Phénomène inquiétant lorsque l'on sait qu'il n'a fallu que 4 à 6 °C d'augmentation de température moyenne à l'échelle planétaire pour passer du climat glaciaire au climat tempéré que nous connaissons aujourd'hui...

Les **conséquences** sont aujourd'hui identifiées : multiplication des chaleurs extrêmes, des fortes précipitations ; diminution des glaces de mer, accompagnée d'une montée des eaux ; accroissement de l'intensité des cyclones tropicaux, typhons et ouragans ; changements de répartition des vents, des précipitations et des températures, etc.

La France s'est engagée à **diminuer par 4 ses émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050** (Plan Climat, adopté en 2004). Elle souhaite pour cela favoriser la maîtrise des consommations d'énergie et le développement des énergies renouvelables. Elle se fixe notamment de porter la part d'électricité d'origine renouvelable à 21 % en 2010.

Situation en Midi-Pyrénées

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) sont en augmentation depuis 1990 : +10,7 %, soit une augmentation supérieure à la moyenne nationale. Elles s'élèvent à 25 millions de tonnes équivalents CO₂ en 2000. **Les émissions de CO₂ résultent pour 51% des transports et pour 33% des bâtiments.** Ce sont donc des leviers majeurs pour agir.

→ Les entreprises doivent désormais **composer avec cette double contrainte** : la rarefaction des ressources fossiles (pétrole, gaz et charbon) qui nourrit une hausse des prix et la lutte contre le changement climatique. Dès l'origine des projets, elles doivent d'une part, chercher à **atténuer** les émissions de gaz à effet de serre qu'elles produisent (et donc leurs consommations, sources d'économies financières) et d'autre part, **s'adapter** c'est-à-dire anticiper les changements à venir afin de limiter leur vulnérabilité (activité touristique hivernale, production agricole...).

énergétiquement (anticipation des réglementations thermiques prévisibles) : orientation bioclimatique (prise en compte du climat, du relief...), isolation renforcée (isolation par l'extérieur), ventilation naturelle...

• Dans le cas d'un **bâtiment existant**, des mesures peuvent être prises pour en améliorer les performances. Le **diagnostic de performance énergétique**, désormais obligatoirement annexé à tout contrat de vente et de bail, précise le type de bâtiment et sa surface. Il décrit les principales caractéristiques thermiques et géométriques, ses équipements énergétiques par type d'énergie, les quantités annuelles d'énergies finales nécessaires au chauffage, à la production d'eau chaude sanitaire et au refroidissement, etc. Il permet ainsi d'**estimer les consommations d'énergie**. Il comprend également des **recommandations techniques** qui permettent de connaître les mesures les plus efficaces pour économiser l'énergie. Si ces mesures nécessitent un surcroît d'investissement dans l'immédiat, elles correspondent bien, à moyen et long termes, à des économies de fonctionnement.



Des exemples de mesures pour diminuer les consommations d'énergie :

- changer des fenêtres,
- effectuer des travaux d'isolation,
- entretenir régulièrement sa chaudière,
- privilégier des automatisations (commande par zones, programmation horaire, détecteur de présence, minuterie),
- économiser sur la chaîne du froid (épaisseur des panneaux isolants, équipements à dégivrage automatique, ...),
- réduire au maximum les besoins de climatisation (protection solaire, ventilation adaptée...), opter pour des ventilations doubles flux,
- choisir un éclairage performant (les lampes de types fluocompactes durent 8 à 10 fois plus longtemps et consomment 5 fois moins d'énergie que les halogènes),
- préférer des équipements peu consommateurs (en énergie et en eau) et les faire fonctionner si possible en heure creuses.

L'utilisation d'énergies renouvelables peut être un atout.

Elles sont inépuisables, abondantes et diversifiées. Elles ignorent les fluctuations de coûts à long terme. Il est nécessaire au préalable de bien identifier les besoins et de trouver la meilleure adéquation entre usages et ressources utilisées (solaire, bois énergie, éolien, géothermie, hydraulique, ...).

Les consommations d'énergie et les émissions dues aux transports doivent être diminuées.

Les **transports** constituent une problématique spécifique en milieu rural : il existe peu d'alternatives aux déplacements en voiture individuelle. Cependant, le porteur de projet dispose de plusieurs moyens pour agir.

- **Le choix d'un site d'implantation impliquant de faibles distances à parcourir** (à pieds, à vélo) permet de diminuer les besoins en déplacements. La situation doit être étudiée dans son ensemble c'est-à-dire au regard des distances parcourues et de leurs fréquences, tant pour les salariés que pour les fournisseurs.

- L'achat de **véhicules plus sobres**, voire « propres », ainsi que certaines **modalités de déplacement ou de travail** peuvent être envisagés. Les véhicules hybrides, fonctionnant au Gaz de Pétrole Liquéfié (GPL), au Gaz Naturel Véhicule (GNV)... font l'objet de crédits d'impôt depuis 2001, d'exonération de la Taxe sur les Véhicules de Société (TVS) et d'un bonus malus écologique (depuis 2008). Par ailleurs, si l'entreprise comporte plusieurs salariés, le co-voiturage peut être organisé (panneaux d'affichage). Enfin, selon la nature de l'activité, de **nouvelles formes d'organisation du travail** comme l'utilisation de visio- et télé-conférences ou la pratique du télétravail peuvent par exemple être mises en place.

- Pour l'expédition de son fret, l'entreprise peut privilégier le **transport ferré ou fluvial** et n'utiliser la route que pour les derniers kilomètres. Enfin, en préférant des **fournisseurs locaux**, elle diminue les distances parcourues et donc les quantités d'énergie consommées et de CO₂ émis. Elle renforce également la solidarité et le dynamisme économique local.



Panneaux solaires thermiques - Photo Yves Boussard

Pour plus d'information :

- L'ARPE Midi-Pyrénées : www.arpe-mip.com
- La Région Midi-Pyrénées, PReludde II : www.midipyrenees.fr
- L'ADEME : www.ademe.fr

2 Les clés pour favoriser la réussite des projets d'installation d'activités en milieu rural

Pour la préservation de l'environnement et la lutte contre le changement climatique

■ Clé n°8 : une gestion équilibrée des ressources naturelles

L'eau

L'eau est une ressource à préserver car elle est à la base de la vie sur terre. Des inégalités d'accès existent tant en termes qualitatifs que quantitatifs, malgré les efforts engagés depuis plusieurs années.

Situation en Midi-Pyrénées

La diminution des consommations en période d'étiage (de juillet à octobre, quand le niveau des rivières est au plus bas) est un enjeu majeur. Des solutions techniques existent et doivent être mises en œuvre pour maîtriser la demande en eau. Parallèlement, la **qualité des eaux** est préoccupante. La majorité de la pollution nette rejetée par les zones d'assainissement collectif provient de fuites dans les réseaux. Par ailleurs, les pollutions diffuses dues aux produits phytosanitaires sont également importantes : en 2000 et 2001, respectivement 30 % et 34 % des sites sous surveillance étaient contaminés par ces produits.

Pour plus d'information :

- L'Agence de l'eau : www.eau-adour-garonne.fr
- L'ARPE : www.arpe-mip.com
- Les communes
- Le CNIDEP : www.cnidep.com
- Les CMA
- Les MISE



Points de vigilance

L'eau peut provenir de différentes **origines** (rivière avec droit de pompage, nappe avec forage et droit de pompage, réseau d'adduction, retenue collinaire, source, etc.) et sa **disponibilité** peut varier dans l'année (quantité disponible, saisonnalité, contraintes d'accessibilité, distance entre lieu de prélèvement et lieu d'utilisation).

→ Le porteur de projet doit alors s'interroger sur les **ressources disponibles** et ses **besoins**.

Les **process** et **équipements** sont aussi appréhendés afin de repérer les éventuels dysfonctionnements (réseaux d'adduction, matériel utilisant de l'eau) et de les réduire.

→ Le porteur de projet veillera à ce qu'il n'y ait pas de **fuites** dans son réseau intérieur de distribution, à sensibiliser le personnel aux économies d'eau et à **installer des matériels et procédés économes en eau**.

Selon la nature de l'activité envisagée, la **qualité de l'eau** est primordiale. Des analyses de qualité de l'eau (Agence de l'Eau, Adour-Garonne, DDASS, etc.) peuvent ainsi se révéler nécessaires : en amont, au regard des usages qu'il va en être fait, et en aval (qualité des eaux rejetées).

→ Le porteur de projet doit faire le point sur l'existence et la **performance des équipements** (systèmes d'assainissement...) et veiller également à la **bonne sécurisation du stockage** des matières dangereuses.

Epuration des eaux par filtres plantés de roseaux - Photo ARPE





Les sols et le sous sol

L'homme exerce de fortes pressions sur les ressources du sol et du sous-sol : **érosion, perte de productivité naturelle et appauvrissement, pollution, artificialisation, extraction de matériaux...** La préservation de ces ressources nécessite d'orienter les activités humaines vers des pratiques plus respectueuses dans l'agriculture, l'exploitation des forêts, l'industrie mais également dans la gestion des déchets, des boues de station d'épuration et dans la maîtrise de l'urbanisation.

Situation en Midi-Pyrénées

L'artificialisation des terres a augmenté de 6% entre 1990 et 2000 (urbanisation, construction d'infrastructures de transports, etc.) favorisant l'érosion, les inondations et l'appauvrissement des sols. C'est un problème d'autant plus important que cette artificialisation touche en premier lieu les surfaces agricoles utilisées : en France, ce sont 66 000 ha en moyenne de Surface Agricole Utilisée (SAU) qui sont artificialisées chaque année dont 35 000 ha de terres arables entre 1992 et 2003.

Points de vigilance

● **Pour les activités agricoles**, la connaissance des **caractéristiques des sols** (noms, caractéristiques pédo-morphologiques, analyses structurales et texturales...) ainsi que leur **valeur agronomique** sont des paramètres importants. La tendance d'évolution est à apprécier : amélioration ou dégradation ?



Terres agricoles dans le bassin de la Hyese

Pour le savoir, le porteur de projet peut questionner l'ancien propriétaire afin de connaître les pratiques et éventuellement les aspects impactés : fertilité minérale, toxicité (cuivre, autres oligoéléments, produits phytosanitaires...), qualité sanitaire (parasitisme, ...), qualité structurale (tassement, érosion...). Le projet doit être adapté et permettre de trouver un bon équilibre entre choix des cultures, assolements, rotations, etc.

● **Pour les autres activités**, c'est l'**artificialisation** des sols c'est-à-dire la consommation d'espace, l'érosion, la pollution des sols qui doivent être examinées. Si l'espace est déjà fortement imperméabilisé (routes, constructions...), cela peut poser des problèmes en cas d'intempérie (ruissellement, crues...).

→ Les enseignements tirés de cette analyse doivent favoriser une **approche plus respectueuse et économe de la ressource sol** en privilégiant de nouveaux modes de faire : réutilisation des bâtiments et routes existantes plutôt qu'aménagement de nouvelles surfaces, compacité des éventuels nouveaux bâtiments, pratiques agricoles plus respectueuses, gestion différenciée des espaces verts, etc.

Pour plus d'information :

- La Chambre Régionale d'Agriculture : www.midipyrenees.chambagri.fr
- Les ADASEA

L'agroforesterie : une technique ancestrale pour produire et protéger

Cette pratique agricole consiste à **associer dans un champ des cultures ou des élevages avec des plantations d'arbres**. Délaissée avec la mécanisation des modes de production, elle connaît aujourd'hui un réel regain d'intérêt.

En replaçant les arbres au cœur de la parcelle et des logiques de production, elle permet d'assurer deux productions : l'une annuelle, l'autre sur le long terme. Les bénéfices sont multiples :

- **consolider le revenu des agriculteurs** : avec 50 arbres par hectare cultivé, l'INRA a pu évaluer jusqu'à 50% de gain de production sans compter la réduction des intrants utilisés et la valorisation du bois issu de l'entretien des arbres ;
- **préserver les ressources naturelles** : réduction des intrants, protection des sols, des eaux, de la faune sauvage ;
- **accroître la qualité des productions** : protégées des aléas climatiques et bénéficiant de sols à la fertilité renforcée, les céréales agroforestières présentent des teneurs en protéines plus élevées que les céréales de monoculture ;
- **diversifier l'économie rurale** ;
- **maintenir ou créer des paysages de qualité.**

Pour plus d'information :
www.arbre-et-paysage32.com
www.agroforesterie.fr

Parcelle de noyers de près de 30 ans sur un champ de blé dans les Charentes
Photo : Arbre et Paysage 32



Jeunes plantations dans le Gers – Photo : Arbre et Paysage 32





Les déchets

L'évolution des modes de vie, conjuguée à une croissance démographique importante, a conduit à une **augmentation forte de la quantité de déchets produits** chaque jour. En 2004, la production totale de déchets en France était de 849 millions de tonnes.

Les questions liées aux déchets sont nombreuses, chaque type de déchets ayant sa propre problématique (acteurs, modalités de traitement, valorisation). Mais, de manière générale, pour tous les types de déchets, les enjeux sont d'une part de **diminuer les quantités de déchets produits** (agir en amont) et d'autre part de **développer le recyclage et la valorisation** (agir en aval).

Quels sont les déchets susceptibles d'être générés par l'activité ?

- déchet industriel banal (DIB) : ferrailles, métaux non ferreux, papiers cartons, verre, textiles, bois, plastiques...
- déchet dangereux : DTQD, piles et accumulateurs, tubes fluorescents, ampoules fluocompactes, déchets provenant de soins médicaux...
- déchet inerte : pavés, sables, gravats, tuiles, béton, ciment, carrelage...

En quelle quantité ? Où sont les aires de stockage (espaces ouverts, locaux fermés) ? Quelles sont leurs capacités ?

Ces déchets sont-ils valorisables ? Quelles sont les filières de collecte, de recyclage et de traitement adéquates ?

→ Ces questionnements aident le porteur de projet à réfléchir sur l'existence de **modes de production alternatifs**, permettant d'éviter certains gaspillages et la production de certains déchets. Ils permettent aussi au porteur de projet d'identifier les filières de traitement adéquates et d'envisager la valorisation de certains déchets produits (par exemple un menuisier qui produit des copeaux de bois pouvant être réutilisés par un agriculteur).

Points de vigilance

Dans le cas d'une reprise, la présence d'éventuels déchets sur le site est à considérer puisqu'en devenant propriétaire des lieux, le porteur de projet devient responsable de ces déchets.

Pour plus d'information :

- L'ADEME : www.ademe.fr
- L'ORDIMIP : www.ordimip.com
- Les déchetteries locales
- Les CMA départementales



Les DTQD : Déchets Toxiques en Quantité Dispersée

Il s'agit de solvants, acides/bases, sels métalliques, produits chimiques de laboratoire, bains photographiques, peintures, colles, vernis, cartouches de toners pour imprimantes, produits phytosanitaires... Ce sont des déchets dangereux produits et détenus par de très nombreux professionnels en petites quantités. Pour assurer leur élimination, des dispositifs de collecte doivent être mis en place dans les entreprises artisanales, ainsi que des filières de traitement adaptées.



Clé n°9 : la préservation de la biodiversité, des milieux et des paysages

Pourquoi ?

La segmentation de l'espace, l'artificialisation des sols, les aménagements des cours d'eau et des berges, les pollutions par pesticides, l'altération des habitats, l'exploitation massive de certaines espèces ainsi que l'introduction d'espèces étrangères sont autant de menaces provoquées par les activités humaines, qui pèsent lourdement sur la biodiversité. En effet, **les activités humaines contribuent à une perte rapide de variété du vivant** à un rythme sans équivalent connu dans l'histoire de l'humanité. Or la diversité de la vie sous toutes ses formes, composante première de toute activité humaine, offre de nombreux biens et services directs et indirects : aliments, matières premières, substances actives, pollinisation, lutte biologique...

→ Si le choix du site d'implantation est déjà identifié (cas d'une reprise ou d'un projet avancé) : les **espaces naturels** présents (bois, prairies permanentes, haies ou bosquets, cours d'eau, mares, étangs...) et les éventuels espaces verts aménagés, ou cultivés (dans le cas d'une activité agricole) doivent être examinés. Outre la question de la **présence** de ces espaces, c'est de leur **diversité** et de leur **état de conservation** dont il faut se préoccuper car il est aujourd'hui démontré qu'ils ont leur importance pour la préservation de la biodiversité.

La destruction, le défrichement, l'arrachage, l'abattage, le labour, le drainage, etc. sont autant d'actions qui peuvent porter atteinte à ces espaces.

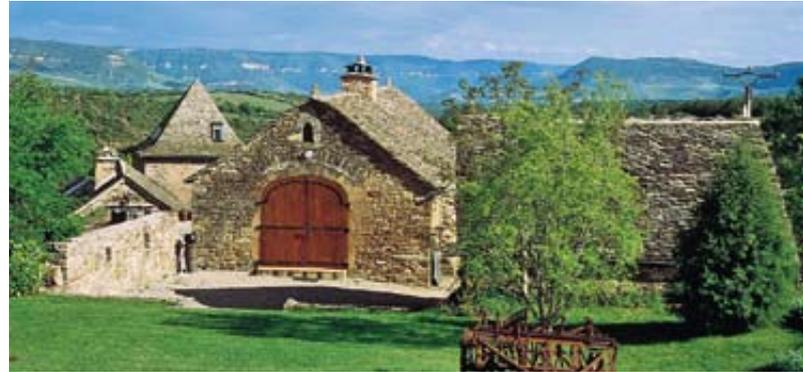
Points de vigilance

Certains de ces espaces forment ce que l'on appelle des réseaux ou **corridors écologiques**. Ils assurent une **liaison entre les écosystèmes ou habitats**, favorisant la migration et la régénération des espèces (animales et végétales, rares et/ou anciennes). Ils sont vitaux pour le maintien de la biodiversité et pour la survie à long terme de la plupart des espèces.

En Midi-Pyrénées, de nombreuses PME/PMI se sont lancées dans une démarche ISO 14 001.

Une opération pilote basée sur les Ecocartes ©, première en France, conduite entre 2004 et 2006 a permis à 4 TPE de la région d'obtenir une certification ISO 14001 en 2006, et de voir leur certification maintenue à l'issue de l'audit de suivi de 2007. Un «Club d'Ecocarteurs», animé par l'ARPE, leur permet de se rencontrer annuellement pour partager les actions mises en place et les améliorations envisagées.

www.arpe-mip.com



Un patrimoine bâti à préserver - Photo ARPE

Pistes pour agir

Ces espaces peuvent être valorisés par les entreprises, au travers notamment de **plantations d'espèces adaptées** au climat et nécessitant peu d'eau et d'entretien. Ils forment, aux côtés du **patrimoine bâti**, les paysages de nos territoires, facteurs de qualité de vie et témoignent d'une histoire et d'une identité propre à chaque territoire.

Par ailleurs certains bâtiments peuvent être inscrits ou classés en tant que monuments historiques : ils bénéficient alors d'une protection, de même que leurs abords. D'autres peuvent présenter un intérêt particulier (habitat de caractère, bâtiment typique de la région...), facteur valorisant pour l'image de l'entreprise.

Points de vigilance

La présence d'une décharge, de friches industrielles, d'infrastructures ayant un **impact paysager négatif**, et/ou la **présence de pollutions** susceptibles de nuire à l'entreprise sont à repérer. Le porteur de projet pourra s'interroger sur les moyens d'action dont il dispose et les personnes à rencontrer pour résorber ou atténuer ces impacts identifiés.



En croisant toutes ces informations, le porteur de projet est susceptible d'évaluer dans quelle mesure il tire parti (ou non) des potentialités et handicaps du territoire, dans quelle mesure son projet est compatible avec la situation environnementale du site. Au final, le porteur de projet peut se donner la possibilité d'effectuer des ajustements, des actions correctives, ou d'envisager d'autres manières de faire. S'il le souhaite, des expertises complémentaires peuvent être réalisées, voire des démarches de management environnemental (cf. annexe p. 32).



La généralisation d'un mode de développement fondé avant tout sur l'accroissement massif de la production et de la consommation de biens matériels, la rentabilité à court terme, et une production à moindres coûts est à l'origine de nombreux dommages causés à la planète, lesquels ont des répercussions directes sur la santé des hommes. Tel est le constat dressé dès 1972 par le rapport Meadows.

Au Sommet de la Terre de Johannesburg, trente ans plus tard, il est préconisé « d'accélérer le passage à des modes de consommation et de production durables », c'est-à-dire respectant les capacités de charge des écosystèmes. En 2003, la Stratégie Nationale de Développement Durable affiche « l'urgence de l'intégration du développement durable dans les modes de production et de consommation des biens et services » et de « l'engagement des entreprises dans des démarches de développement durable ».

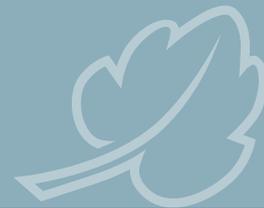
Seul un développement économique compatible avec l'équité sociale et la prudence écologique sera viable dans le temps. Il nécessite réflexion, anticipation, pragmatisme et réalisme.



Et pour les entreprises ?

Pour favoriser la réussite d'un projet dans le temps, 4 clés ont été identifiées :

- des modes de production viables dans le temps ;
- une offre porteuse de valeur ajoutée ;
- une vision stratégique de l'évolution des activités à plus long terme ;
- un plan de financement réaliste et un choix de statut juridique pertinent.



Clé n° 10 : des modes de production viables dans le temps

Pourquoi ?

La maîtrise des coûts est essentielle. Elle implique de se poser deux séries de questions fondamentales :

• **Quelles sont les ressources** financières, humaines, naturelles et les **produits** finis, semi finis, ainsi que les **fournitures** indispensables à la production du bien ou service envisagé ? En quelles quantités sont-ils nécessaires ? Est-il possible de réduire ces besoins ?

L'identification des ressources, produits et fournitures nécessaires à l'activité est un travail assez fastidieux. Il faut en suivre régulièrement les niveaux de consommation et optimiser les processus de production afin de limiter les gaspillages.

• **Quels sont les risques associés** à ces ressources et/ou produits ?

Existe-t-il des alternatives ?

Toute activité est soumise à des risques, qu'ils soient financiers ou techniques. Il est nécessaire de les anticiper au plus tôt afin de les prévenir ou de pouvoir y pallier rapidement. Pour chacune de ces ressources, les risques associés à court, moyen et long termes sont étudiés. La possibilité de les substituer est examinée, en particulier avec des ressources, des fournitures, et des produits locaux, ou présentant un moindre impact environnemental. Au final, c'est la sensibilité générale de l'activité qui est évaluée, ce qui peut permettre d'envisager une diversification.

→ Différents types de problèmes liés à l'approvisionnement en **matières premières**, en **consommations intermédiaires** sont susceptibles de mettre à mal l'activité de l'entreprise (disponibilité, évolution des prix, coût du transport, crise éventuelle).

En parallèle, la disponibilité de certaines **ressources naturelles** dans le temps doit être étudiée (eau, sol, air) : des problèmes de pénurie d'eau peuvent survenir, un manque de foncier peut contrarier les perspectives de développement souhaité, etc.

Enfin, les **ressources humaines** doivent être appréhendées, notamment lorsque l'activité requiert des compétences particulières relativement rares.

• D'autres dispositifs permettent de certifier le respect de certaines exigences concernant une ou plusieurs problématiques environnementales (consommation d'énergie, déchets...).

Parmi les plus connus :

- L'étiquette énergie indique la consommation électrique et les performances des bâtiments, des voitures, des appareils électroménagers (lavage, séchage...) et des ampoules.

- Les labels PEFC (*Program for the Endorsement of Forest Certification schemes*) et FSC (*Forest Stewardship Council*) qui certifient la qualité durable de la gestion forestière qui a précédé la récolte du bois (achat et fabrication de papier, carton, mobilier de bureau).

- Le label Agriculture Biologique (AB) distingue les produits issus de pratiques culturales et d'élevage soucieuses du respect des équilibres naturels. Il certifie qu'aucun produit chimique de synthèse ni OGM n'a été utilisé.

- Le label Fairtrade Max Havelaar garantit des produits répondant aux standards internationaux du commerce équitable (produits alimentaires en particulier).

Points de vigilance

S'interroger sur les ressources et produits intermédiaires utilisés est particulièrement important pour certaines activités. **Les industries agro-alimentaires**, par exemple, ont mis en place des systèmes de **traçabilité** en amont des processus de fabrication **pour garantir l'origine et la qualité des produits**.

Aujourd'hui ces questions d'origine et de qualité sont particulièrement prégnantes face au défi du changement climatique, des risques de pandémie (grippe aviaire), d'épizootie (vache folle) ou encore face au non respect des droits de l'homme et des travailleurs dans certains pays.

Pistes pour agir

• Pour réduire les impacts environnementaux liés à l'utilisation de certains produits, le porteur de projet peut privilégier ceux bénéficiant d'un **écolabel**.

Le label NF Environnement et l'Ecolabel européen sont les plus connus. Ils concernent différentes catégories de produits et sont donc complémentaires. Les produits labellisés sont étudiés au regard de plusieurs critères, et notamment sur la base d'analyses du cycle de vie des produits.

• Le porteur de projet peut également, si le label existe pour ses produits, décider de produire lui-même selon les critères requis par celui-ci.

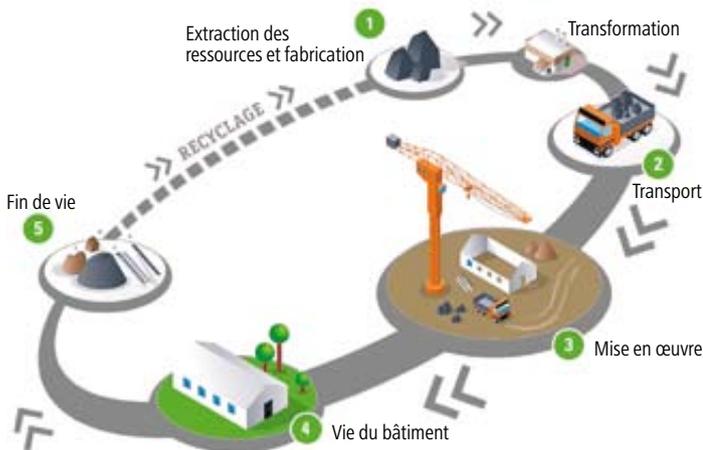
Pour plus d'informations

- L'ARPE Midi-Pyrénées : www.arpe-mip.com
- L'ADEME : www.ademe.fr
- www.ecolabels.fr

L'analyse du cycle de vie d'un produit, vous connaissez ?

Une telle analyse (ACV) consiste à prendre en compte l'ensemble des étapes de la vie d'un produit, pour évaluer ses impacts sur l'environnement. Elle repose ainsi sur une responsabilité élargie des producteurs et une approche intégrée des produits.

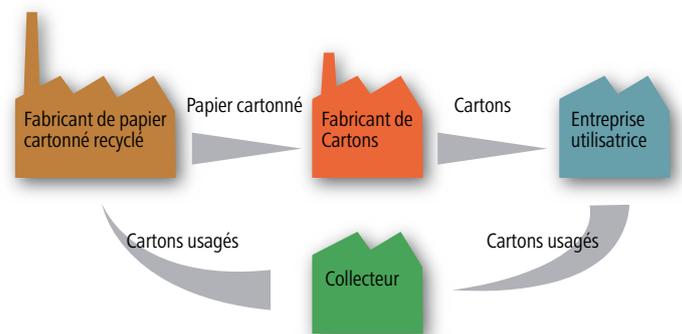
Cycle de vie d'un matériau de construction



A l'échelle d'un territoire : l'écologie industrielle

L'écologie industrielle est une approche qui permet de favoriser l'émergence de synergies entre les entreprises, de sorte qu'elles réutilisent entre elles, ou avec les collectivités, leurs résidus de production (vapeurs, eau, déchets...). Cette approche novatrice, inspirée du fonctionnement de notre écosystème, cherche ainsi à minimiser les pertes de matières dans les processus de consommation et de production.

Représentation schématique d'une synergie réutilisant la fibre de bois



Source : Mettre en œuvre une démarche d'écologie industrielle sur un parc d'activités, Orée, DPE-SAP, 2008, 252p.

Clé n°11 : une offre porteuse de valeur ajoutée

Pourquoi ?

L'innovation, la qualité, mais aussi des relations humaines de qualité, particulièrement dans les territoires ruraux, permettent de **distinguer une entreprise de ses concurrents** et ainsi d'en favoriser un développement pérenne.

Pistes pour agir

L'**innovation** représente un enjeu pour toutes les entreprises, les petites comme les grandes. Elle est synonyme de nouveauté et permet d'acquérir un avantage compétitif vis-à-vis des concurrents. Elle joue un rôle moteur dans l'économie. Il peut s'agir d'une innovation de produit ou de procédé, d'une innovation organisationnelle ou encore de marketing. La propriété intellectuelle permet de se prémunir contre la concurrence. Trois modalités du droit de la propriété intellectuelle sont disponibles : le brevet, le copyright et le droit d'auteur.

L'**eco-innovation** correspond à un potentiel de progrès (produits biologiques, produits équitables, produits « verts », technologies propres). Avec le développement d'internet, en suscitant de nouvelles pratiques organisationnelles (notamment commerciales), elle offre la perspective de nouveaux marchés.

Pour plus d'information :

- L'APCE : www.apce.com
- Les démarches qualité : www.iso.org
- Les labels qualité : www.inao.gouv.fr
- L'INPI : www.inpi.fr
- La Région Midi-Pyrénées : www.midipyrenees-innovation.fr
- www.oree.org
- www.france-ecologieindustrielle.fr

Les **démarches qualité** (normes de type ISO 9001 par exemple) aident les entreprises à se distinguer en prenant les dispositions nécessaires pour garantir l'organisation, les moyens techniques et humains visant à

améliorer la satisfaction des clients (attentes, coûts, délais de livraison...). Certifiées par un organisme extérieur et reconnues internationalement, ces démarches leur permettent de communiquer auprès de leurs clients, mais aussi de leurs fournisseurs. Elles représentent un coût au départ : temps passé, dispositifs de prévention, politique de contrôle... Mais il est unanimement reconnu que ce coût est moindre que celui de la « non qualité ».

Points de vigilance

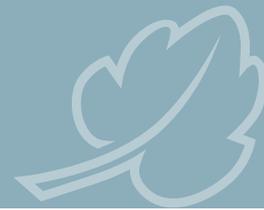
Pour des activités de production (secteur agricole et alimentaire en particulier), il est intéressant également de privilégier les **labels de qualité** pour les produits, par exemple le label AOC : Appellation d'Origine Contrôlée.

Une AOC garantit un produit originaire d'un pays, d'une région ou d'un terroir, dont la qualité ou les caractéristiques reflètent un milieu géographique précis (climat, savoir-faire...). Plus de 500 produits sont reconnus aujourd'hui.



→ Au final, le porteur de projet doit être en mesure d'**ajuster son offre** et de **clarifier le positionnement** des biens ou services produits, en identifiant et valorisant leur valeur ajoutée par rapport aux offres concurrentes.

Ces plus-values peuvent également être liées à la personne qu'est le chef d'entreprise. En effet, les petites entreprises ont bien souvent une relation privilégiée avec leurs clients. **La proximité, la qualité de l'accueil et de l'organisation, la disponibilité, les compétences** sont des atouts pour se distinguer. Par ailleurs, ce contact direct permet aux entreprises d'évaluer en continu la satisfaction des clients et de mieux anticiper l'évolution de leurs attentes.



Clé n° 12 : une vision stratégique de l'évolution des activités à plus long terme

Pourquoi ?

Une **étude de marché** permet de valider les hypothèses concernant les activités envisagées, de mieux apprécier la **nature du marché** et son potentiel (local, régional, national, voire international, diffus, permanent ou saisonnier, dépendant d'un autre marché). Elle permet, notamment, d'identifier et de caractériser les **concurrents** (localisation, nombre, types, ...).

Ces études doivent offrir une **vision stratégique** du développement des activités à court et moyen termes (5 ans minimum) ce qui suppose en particulier d'**anticiper les évolutions** du marché et de la réglementation.

Pistes pour agir

Pour recueillir les informations utiles et afin de mieux connaître les besoins, il est judicieux :

- de **contacter les fédérations** de professionnels concernés qui disposent d'études, de statistiques et de données prospectives incontournables ;
- de **procéder à une recherche documentaire** dans des revues spécialisées et dans la presse, notamment locale, et de visiter des salons, foires et expositions.

L'organisation d'une **veille technologique et juridique** permet d'anticiper certaines mutations techniques ou changements d'organisation. Elle favorise l'évolution des activités. En effet, des technologies chères qui deviennent obsolètes rapidement, une législation stricte, etc. sont autant de variables auxquelles le porteur de projet doit penser avant de lancer ses activités.

En particulier, la réglementation environnementale évolue rapidement (cf. notamment la loi Grenelle et les textes qui en découleront). Souvent vécues comme une contrainte, ces réglementations ont avant tout pour objectif de limiter les impacts environnementaux et les risques encourus par l'entrepreneur lui-même et ses salariés, les riverains, voire l'ensemble de la société.

Les entreprises les plus petites, n'ayant pas les moyens de mettre en œuvre une telle veille, peuvent s'organiser avec d'autres entreprises, les organismes représentant la profession ou les syndicats, afin de ne pas se laisser dépasser. Car **au bout du compte, les entreprises viables seront celles qui seront les plus réactives à ces évolutions.**



Points de vigilance :

Dans le cas d'une reprise, il est intéressant d'analyser certains indicateurs clés pour définir une stratégie de développement :

- Les **marges brutes** : elles permettent de mesurer la part de chacune des activités dans la production de valeurs de l'entreprise. Elles peuvent révéler que certaines activités sont en phase de maturation, d'autres en déclin, et ainsi permettre au porteur de projet/chef d'entreprise de redéployer, si besoin, la diversité de ses productions et redéfinir une stratégie de développement à court, moyen et long termes.
- L'**excédent brut d'exploitation (EBE)** : il mesure la valeur ajoutée une fois les salaires, charges sociales et impôts déduits.
- Le **revenu disponible** : c'est le revenu qui assure les besoins privés. Il faut donc le mettre en parallèle avec les aspirations personnelles et familiales du porteur de projet. C'est également un indicateur de viabilité du projet, dans la mesure où il révèle la capacité d'autofinancement.

La plupart de ces indicateurs peuvent faire l'objet de **comparaison** avec des données moyennes locales concernant les mêmes activités. Ces informations constituent un éclairage utile pour le porteur de projet.

Pour plus d'information :

- La Communauté de communes
- Le Pays
- L'Agence de développement
- L'APCE : www.apce.com
- Le portail de l'artisanat : www.artisanat.fr



Le salon professionnel des technologies de l'environnement (pollutec) Lyon - Photo ARPE

Clé n° 13 : un plan de financement réaliste et un choix de statut juridique pertinent

Compte de résultat prévisionnel			
	année 1	année 2	année 3
Produits HT			
Vente de marchandises			
Production stockée			
Préstations de service			
Subventions d'exploitation			
Autres produits			
Produits financiers			
Produits exceptionnels			
Total produits			
Charges HT			
Charges d'exploitation			
Achats (charges variables)			
Achats de fournitures			
Charges externes			
Autres charges externes			
Taxe professionnelle			
Frais de personnel			
Dotation aux amortissements (DAP)			
Charges financières			
Charges exceptionnelles			
Total charges			
Résultat avant impôts			
Résultat net			

Un plan de financement

L'équilibre entre les besoins et les ressources est fondamental pour établir un plan de financement.

Les besoins doivent être clairement identifiés, et tout particulièrement les **besoins permanents**. Il s'agit :

- des frais d'établissement, à savoir les frais liés à la constitution de l'entreprise (immatriculation, honoraires de conseils, publicité...),
 - des investissements (acquisition d'un fond de commerce, droit au bail, dépôt de caution, matériels, machines, véhicules, ordinateurs...),
 - et du besoin en fonds de roulement (BFR), c'est à dire le besoin d'argent engendré en permanence par l'activité (liquidités pour acheter des marchandises, payer les salariés, donner des délais de paiement aux clients...).
- Si ce besoin en fonds de roulement est sous évalué, des problèmes de trésorerie peuvent apparaître au démarrage de l'activité.

S'agissant de **besoins durables**, ils doivent être couverts par des **ressources de même nature**. Il peut y avoir des apports personnels, des apports familiaux, des primes ou subventions d'investissements, ou encore des prêts d'honneur. Des prêts bancaires pourront venir compléter ce financement. Ils seront contractés en respect des pratiques des banques (règle en vigueur, taux d'endettement plafond, ...). L'apport personnel est souvent requis pour donner confiance aux tiers, notamment en cas de demande de crédit à des banques. Il permet de financer des besoins que les banques ne prennent pas en ligne de compte.

Points de vigilance

L'octroi de financements, d'aides ou de subventions est encadré de manière stricte par la loi. Il s'agit de politiques volontaristes de la part des collectivités et organismes qui les orientent selon leurs objectifs propres.

Tout porteur de projet doit veiller à ne pas faire dépendre son activité de ressources externes qui pourraient à terme être remises en cause.

Pour savoir si l'entreprise peut être rentable, le porteur de projet élabore un **compte de résultat prévisionnel**, en général pour les trois premiers exercices. Le compte de résultat énumère toutes les charges à supporter ainsi que les recettes estimées. Il permet de déterminer le résultat : bénéfique ou perte de l'entreprise. A partir de ce compte, il est possible de définir le **seuil de rentabilité**, c'est-à-dire le chiffre d'affaire minimum à réaliser pour ne générer ni bénéfices, ni pertes.



Pour plus d'information :

- Les aides aux chômeurs créateurs d'entreprise (ACCRE) et le dispositif EDEN (Encouragement au développement des entreprises nouvelles) sous forme d'avance remboursable
- Certaines collectivités locales attribuent des aides
- Les organismes de prêts d'honneur ou de développement économique, fondations, Les plateformes d'initiale locale
- Le Réseau Entreprendre
- L'ADIE
- Les boutiques de gestion : www.boutiques-de-gestion.com
- Midi Pyrénées Actives : www.franceactive.org
- Les ADASEA



Un statut juridique

Le porteur de projet peut choisir de s'installer en tant qu'**entrepreneur individuel** ou en tant que **société**.

Dans le premier cas, l'entreprise et l'entrepreneur ne forment qu'une seule et même entité. Le dirigeant dispose alors d'une plus grande autonomie, mais en contrepartie, l'identité de l'entreprise se confond avec ce dernier, qui est donc indéfiniment responsable sur ses biens propres des dettes de l'entreprise. Les formalités de création de l'entreprise sont réduites. C'est la forme juridique la plus fréquente pour les petites entreprises.

Dans le second cas, une société est créée, distincte juridiquement du chef d'entreprise (et/ou associés). Un nom (raison sociale) et un domicile (siège social) sont donnés à la société. Le dirigeant doit respecter un certain formalisme, et rendre des comptes aux associés.

Plusieurs critères vont influencer le choix du statut juridique :

- la nature de l'activité (pour certaines, un type de statut est imposé) ;
- la volonté de s'associer ou non ;
- l'organisation patrimoniale : constituer une société permet de différencier son patrimoine personnel de celui de l'entreprise et donc, de protéger ses biens personnels de l'action des créanciers de l'entreprise ;
- les besoins financiers : s'ils sont importants, la création d'une société de type SA ou SAS peut s'imposer pour pouvoir accueillir des investisseurs dans le capital ;
- le fonctionnement de l'entreprise ;
- le régime social de l'entrepreneur ;
- le régime fiscal de l'entrepreneur et de l'entreprise ;
- la crédibilité vis-à-vis des partenaires (banquiers, clients, fournisseurs...).

Pour plus d'information :

- www.apce.com
- www.creersaboite.fr
- Le site de la Direction du Commerce, de l'Artisanat, des Services et des Professions libérales : www.pme.gouv.fr



- Lexique des abréviations
- Les informations utiles pour caractériser un territoire
- Pour aller plus loin
- Ressources

Lexique des abréviations

ADASEA	Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles
AB	Agriculture Biologique
ACCRE	Aide aux Chômeurs Créateurs ou Repreneurs d'Entreprise
ACV	Analyse du Cycle de Vie
ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
ADIE	Association pour le Droit à l'Initiative Economique
ANPE	Agence Nationale Pour l'Emploi
AOC	Appellation d'Origine Contrôlée
APCE	Agence Pour la Création d'Entreprises
ARPE	Agence Régionale Pour l'Environnement
BFR	Besoin en Fonds de Roulement
CAUE	Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CIADT	Comité Interministériel pour l'Aménagement et le Développement du Territoire
CIBC	Centre Interinstitutionnel de Bilan de Compétences
CMA	Chambre de Métiers et de l'Artisanat
CNIDEP	Centre National d'Innovation Pour le Développement durable et l'Environnement dans les Petites entreprises
CRAM	Caisse Régionale d'Assurance Maladie
DADD	Démarches et Actions de Développement Durable
DATAR	Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale
DCASPL	Direction du Commerce, de l'Artisanat, des Services et des Professions Libérales
DDASS	Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
DDRM	Dossier Départemental sur les Risques Majeurs
DICRIM	Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs
DIREN	Direction Régionale de l'Environnement
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DRIRE	Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement
DTQD	Déchets Toxiques en Quantité Dispersée
EBE	Excédent Brut d'Exploitation
EDEN	Encouragement au Développement d'Entreprises Nouvelles
FEADER	Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
FEDER	Fonds Européen de Développement Régional
FSC	Forest Stewardship Council
GES	Gaz à Effet de Serre
GNV	Gaz Naturel pour Véhicule
GPL	Gaz de Pétrole Liquéfié
ICPE	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
INPI	Institut National de la Propriété Intellectuelle
INRS	Institut National de Recherche et de Sécurité
INSEE	Institut National de la Statistique et des Études Économiques
ISO	Organisation Internationale de Normalisation
MISE	Mission InterServices de l'Eau
MSA	Mutualité Sociale Agricole
ORDIMIP	Observatoire Régional des Déchets Industriels en Midi-Pyrénées
PEB	Plan d'Exposition au Bruit
PEFC	Program for the Endorsement of Forest Certification schemes
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PNR	Parc Naturel Régional
PPR	Plan de Prévention des Risques
PCS	Professions et Catégories Socioprofessionnelles
SA	Société Anonyme
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SAS	Société par Actions Simplifiée
SAU	Surface Agricole Utilisée
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SGAR	Secrétariat Général pour les Affaires Régionales
TPE	Très Petite Entreprise
ZICO	Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux
ZNIEFF	Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique



Les informations utiles pour caractériser un territoire

De nombreuses informations sont utiles au futur chef d'entreprise pour élaborer son projet. Elles concernent les aspects économiques, sociaux et environnementaux d'un territoire. Elles permettent d'identifier les opportunités ou les freins que le territoire peut représenter pour l'activité,

et inversement, elles permettent de mieux appréhender ce que l'activité apporte au territoire. L'objectif est de favoriser une meilleure intégration locale, tant sur un plan professionnel que personnel.

ÉCONOMIE		SOCIAL	
Thèmes	Information	Thèmes	Information
Population et économie	Caractéristiques de la population active : Taux de chômage et turn over / niveau de qualification Besoins en main d'œuvre	Démographie	Solde migratoire Solde naturel
Caractéristiques des entreprises	Nombre d'entreprises / secteurs et évolution Taille des entreprises / secteurs et évolution Chiffre d'affaire HT / secteurs ; valeur ajoutée Pyramides des ages des dirigeants	Population	Age Part d'actifs Niveau de qualification
Histoire, spécificité, image du territoire : présence d'un Système Productif Local, d'AOC, filière particulièrement développée...		Revenus	Revenu moyen Pouvoir d'achat (panier moyen/habitant)
Dynamisme économique	Taux de création d'entreprises / secteur (type d'activité ?) Taux de reprise d'entreprises / secteur (type d'activité ?) Ancienneté des entreprises, taux de survie / secteur après installation	Emploi	Nombre d'emplois total Emploi / age - sexe - niveau de qualification - PCS Emploi / secteur et évolution
Rôle des socioprofessionnels et des différents acteurs du développement économique sur le territoire		Habitat	Offre locative et achat Offre de logements individuels et collectifs Offre logements sociaux et privés
Disponibilité des locaux, terrains + évolution envisagée...		Service	Santé : médecins (zones sous médicalisées) ; hôpital Existence de commerces détail
Fiscalité locale	Taxe professionnelle... et évolutions	Education et formation	Existence de crèche et école primaire Existence de collège et lycée Distance des pôles universitaires, centres de formation (études supérieures...) Offre de formations continues et professionnelles
Conseils aux entreprises	Présence de pépinières d'entreprises Aide au montage de dossiers, appui technique, expertise de projets, ingénierie financière	Accessibilité	Physique : route, autoroute, aéroport Numérique : accès haut débit...
Offres de services disponibles dans les choix d'implantation pressentis	Accessibilité TC, nettoyage, restaurant inter-entreprises, sécurité, effort paysager...	Culture et loisirs	Activités culturelles Equipements sportifs
Informations spécifiques sur l'activité	Ressources et productions locales valorisables (matière premières, patrimoine, éléments culturels, moyens financiers...) Caractéristiques du marché local Relations avec la concurrence	Cadre de vie	Patrimoine : petit patrimoine, bâti identitaire Savoirs, savoir faire, us et coutumes, espèces remarquables, spécialités Sentiment d'appartenance locale
		Dynamisme du territoire	Animations locales, vie associative, réseaux d'entraide, manifestations culturelles...
ENVIRONNEMENT			
Thèmes	Information		
Eau	Carte pluviométrique ; Variation des débits des cours d'eau ; Carte de qualité ; Identification des périmètres de captage ; Modes d'approvisionnement et d'assainissement (techniques, gestionnaires) ; SDAGE		
Biodiversité	Périmètre Natura 2000, ZICO, ZNIEFF, PNR, etc. ; Schéma des espaces naturels et ruraux, SDAGE et SAGE, Orientation régionale forestière Présence d'espèces cultivées ou domestiques anciennes menacées (cf. liste nationale). Application des directives « oiseaux » 74/409/CEE, « protection des eaux souterraines » 80/68/CEE, « boues d'épuration en agriculture » 86/278/CEE, directive « nitrates » 91/676/CEE, directive « habitat » 92/43/CEE...		
Sol	Identification des sols ; Sites pollués, caractéristiques		
Energie	Données départementales (consommations de carburants, sources utilisées...) Rejets GES (CO ₂ , méthane, protoxyde d'azote) ; Potentiel local : ressources locales existantes (bois...) Possibilité de mutualisation		
Patrimoine	Existence de charte, d'un plan de paysage, d'un périmètre protégé (site classé, ZPPAU), d'une installation classée. Mise aux normes des bâtiments d'élevage...		
Nuisances subies	Présence d'odeurs, de bruit : présence d'activités polluantes, existence de grands axes routiers, Plan d'Exposition au Bruit...		
Déchets	Existence de filières de traitement et de valorisation pour les déchets ; périmètre de collecte des déchets ; présence des déchetteries Organisation et synergies entre entreprises		
Risques	A l'échelle du bassin versant et à l'échelle locale : voir PPRN, PPRI, PPRT, cartographie informative des zones inondables...		
Air et santé	Orientation des vents (installation classée)		
Aménagement du territoire	Cohérence avec PLU, projet de pays, Espaces Naturels Sensibles, PNR, Agenda 21 ...		

■ Pour aller plus loin

Le management environnemental :

■ ISO 14 000

La série des normes ISO 14 000 concerne le management environnemental. Elle propose des outils de gestion dont la mise en œuvre a pour objectif la réduction des impacts de l'activité sur l'environnement.

www.iso.org ; www.arpe-mip.com

■ EMAS (Eco Management and Audit Scheme)

C'est un règlement européen qui permet d'évaluer, d'améliorer et de rendre compte de ses performances environnementales. EMAS intègre les exigences de la norme ISO 14 001. Il s'en distingue de par son principe de transparence qui implique la communication des objectifs fixés et des résultats obtenus.

<http://europa.eu>

■ Eco-cartes™

Outil simple, visuel et pratique, les Eco-cartes permettent d'analyser la performance environnementale d'une petite entreprise ou d'un atelier. Les cartes dessinées permettent de dresser un état des lieux des pratiques et risques environnementaux puis d'identifier les améliorations possibles.

www.ecomapping.org

■ EMAS Easy™ pour les petites entreprises

L'objectif est de rendre accessible et compréhensible l'EMAS aux petites structures, alléger la bureaucratie et diminuer les coûts de conseil et de certification. La méthodologie proposée permet d'être en conformité avec l'ISO 14 001 et l'EMAS.

www.arpe-mip.com

Le développement durable :

■ GRI (Global Reporting Initiative)

Initiative établie à la fin des années 90, elle permet de faire un reporting sur la performance économique, environnementale et sociale de toutes les organisations. La loi sur les nouvelles régulations (NRE) demande aux entreprises françaises cotées sur le marché français, d'inclure dans leur rapport annuel une formalisation des impacts sociaux et environnementaux de leurs activités.

www.globalreporting.org

■ Le guide SD 21 000

Publié en mai 2003, le SD 21 000 propose des recommandations pour prendre en compte les enjeux du développement durable dans la stratégie et le management de l'entreprise. Il n'a pas pour finalité une certification, toutefois, les normes ou référentiel existants peuvent être utilisés de manière cohérente et complémentaire. Basé sur un travail de concertation avec les parties intéressées et une identification des enjeux, il permet à l'entreprise d'élaborer une stratégie de développement, de se fixer des objectifs et un programme pluriannuel d'actions pour y parvenir.

www.afnor.org

■ La future norme ISO 26 000

La norme ISO 26000 devrait être publiée en 2009. Elle porte sur la responsabilité sociétale des organisations (entreprises, ONG, Etats etc.).

www.iso.org

■ AFAQ 1000 NR

C'est un outil d'évaluation du développement durable avec reconnaissance externe. Il permet de mesurer les performances de l'entreprise face aux défis de la préservation de l'environnement, de l'équité sociale et de l'efficacité économique.

Il combine une évaluation selon l'approche stratégique et les pratiques managériales d'une part, et selon les résultats via les indicateurs d'autre part. Il est applicable par toutes les entreprises.

www.afaq.org

Dans certains secteurs, il existe des outils spécifiques :

■ **La méthode HACCP** (Hazard Analysis and Critical Control Point) pour le secteur de l'agro-alimentaire. Elle permet de prévenir les risques sur une ligne de production (depuis la fabrication jusqu'à la commercialisation) et de définir les contrôles nécessaires dans un souci de traçabilité des produits.

www.haccp-guide.fr

■ Dialecte et Dialogue

Ce sont deux outils de diagnostic agro-environnemental de l'exploitation agricole développés par Solagro. Ils permettent d'évaluer les impacts positifs et négatifs de l'agriculture sur l'environnement. Le premier est un diagnostic à l'échelle de l'exploitation, le second croise l'échelle de la parcelle et celle de l'exploitation. Il est plus complet et plus précis.

www.solagro.org

■ PLANETE (Pour L'ANalyse Energétique de l'Exploitation)

C'est une analyse énergétique d'exploitation agricole.

www.solagro.org

Pour les entreprises artisanales :

■ CAPEA diagnostic

Développé par les Chambres des Métiers et de l'Artisanat, CAPEA (Cycle d'Amélioration des Performances de l'Entreprise Artisanale) a pour objectif d'interroger le chef d'entreprise et de lui donner un « regard évaluatif » sur son entreprise, son organisation (gestion financière, stratégie commerciale, production et conception, gestion du personnel...). C'est un outil d'analyse, d'orientation et d'aide à la décision.

www.artisanat.fr

■ REMORA

C'est un pré-diagnostic de l'entreprise réalisé lors d'une reprise. C'est un outil proposé par la Chambre de Métiers et le Conseil Régional Midi-Pyrénées.

Il existe par ailleurs d'autres référentiels spécialisés qui peuvent être choisis en fonction des objectifs de l'entreprise :

■ **AA 1000** : standard fondé sur une consultation des parties prenantes et un processus d'examen des aspects sociaux et éthiques dans les organisations.

www.accountability.org.uk

■ **OHSAS 18001** (Occupational Health and Safety Assessment Series) : certification concernant les risques en matières de santé et de sécurité professionnelle.

www.afnor.org

■ **SA 8000** : standard de responsabilité sociétale qui défend des conditions de travail décentes. Il permet aux entreprises de mieux communiquer avec ses parties prenantes.

www.sa-intl.org



■ Ressources

Les collectivités territoriales et autres structures territoriales :

- La commune, le Département et la Région
- Le Pays, le Parc Naturel Régional (PNR), la communauté de communes, la communauté d'agglomération...

Des contacts en Région Midi-Pyrénées

- La Région Midi-Pyrénées :
www.midipyrenees.fr, 05 61 33 50 50
- Le dispositif ACT Contact qui favorise le rapprochement des cédants et des repreneurs :
www.actcontact.net
- L'Agence Régionale Pour l'Environnement :
www.arpe-mip.com, 05 34 31 97 00
- L'Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles :
www.adasea.net
- l'ADASEA du Gers, 05 62 61 79 50
- La Chambre Régionale des Métiers (CRMA), 05 62 22 94 22
- La Chambre Départementale des Métiers et de l'Artisanat du Gers :
www.cma-gers.fr, 05 62 61 22 22

Sur Internet :

- Un centre de ressources national pour la promotion du développement territorial :
www.projetdeterritoire.com
- L'Institut National du Développement Local, pôle national de documentation, de formation et de recherche appliquées pour le développement des territoires et de leurs projets :
www.indl.fr
- L'actualité sur les questions rurales, agricoles, environnementales, alimentaires... :
www.ruralinfos.org
- Le portail national de l'installation en milieu rural :
www.installation-campagne.fr
- Un site sur l'appui à la création d'activités en milieu rural :
www.afip.asso.fr
- Un réseau de conseil en création d'entreprise, les Boutiques de gestion :
www.bge.asso.fr
- L'association France Active (montage de nouveaux Fonds Territoriaux et mobilisation des acteurs et financements locaux ; ingénierie nationale, animation et assistance technique au réseau ; mobilisation de l'épargne éthique et de partage ; conception d'outils financiers adaptés ; développement des partenariats nationaux ; interventions financières via un réseau de correspondants ; communication) :
www.franceactive.org
- Le portail de l'artisanat :
www.artisanat.fr

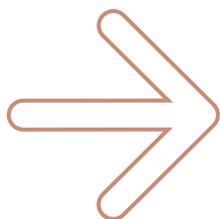
Remerciements

Ce document a été élaboré en 2007 en partenariat étroit avec le GIE des ADASEA, l'ADASEA du Gers, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Gers et la Chambre Régionale des Métiers dans le cadre d'un groupe de travail constitué et animé par l'ARPE Midi-Pyrénées, réunissant :

Laurence Alias	Agence Régionale Pour l'Environnement (ARPE) de Midi-Pyrénées
Yves Barbaste	ADASEA du Gers
Didier Bardy	Conseil Régional / DEDD
Olivier Boucherie	Association Pays Portes de Gascogne
Gérard Boutonnier	Conseil Régional / DEDD
Jean-Pierre Cassagne	Direction Régionale de l'Environnement (DIREN)
Damien Chamayou	Agence Régionale Pour l'Environnement (ARPE) de Midi-Pyrénées
Perrine Crochet	Chambre des Métiers du Gers
Monique Dejean-Servieres	Agence Régionale Pour l'Environnement (ARPE)
Jean-Marc Delachoux	Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Gers
Cécile Dumaine-Escande	Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt (DRAF)
Françoise Faissat	ADASEA du Gers
Catherine Guillem	Association Les Adasea de Midi-Pyrénées
Henri Hernu	Chambre Régionale des Métiers
Bernard Jarry	Direction Régionale de l'Environnement (DIREN)
Michelle Lhermite	Association Les Adasea de Midi-Pyrénées
Philippe Pointereau	Association SOLAGRO
Caroline Thouret	Agence Régionale Pour l'Environnement (ARPE) de Midi-Pyrénées

Les membres du groupe de travail sont vivement remerciés pour leur participation à ce travail et pour l'intérêt qu'ils y ont montré.

Les professionnels qui ont accepté de contribuer à ce guide sont également remerciés.



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat

Gers



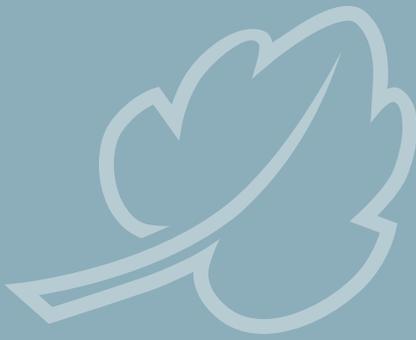
Chambre de Métiers
et de l'Artisanat

Région Midi-Pyrénées



Agence Régionale
Pour l'Environnement





Le projet DADD **« Démarches et Actions de Développement Durable** **en Midi-Pyrénées »**

DADD est une opération pilote soutenue par la Région, l'Etat et l'Union Européenne au titre de l'assistance technique du FEDER (2006 - 2007). Elle fait suite aux travaux réalisés, en partenariat avec le SGAR et la DIREN, dans le cadre du « Programme de Projets Pilotes de Développement Durable » (P3D2) soutenu au titre de l'assistance technique du FEDER (2003-2006).

L'opération DADD « *Installation d'activités en milieu rural* » a pour objet de mieux faire comprendre le développement durable, et favoriser son intégration effective dans les projets de création et reprise d'activité en milieu rural.

